

Mesure de l'impact du dispositif « Aspie-Friendly » sur la participation sociale, l'autonomie et la qualité de vie à l'Université **Projet en cours (2018-2028)**

Pourquoi étudier l'insertion des « Aspie » à l'Université

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche formule le principe de l'inclusion jusqu'à l'Université. Pour les étudiants « Aspie », trouver le bon équilibre entre les différents aspects de la vie étudiante que sont le travail scolaire, l'autonomie personnelle et la socialisation est un vrai challenge pour eux.

Que voulons-nous montrer ?

Évaluer l'efficacité des dispositifs d'accompagnements et d'aménagements (répondant à leurs besoins spécifiques) qui auront été mis en place et mesurer leur impact sur leur vie d'étudiant.



Comment procédons-nous ?

Nous mesurons auprès de trois groupes d'étudiants (Aspie, typiques et autres situations de handicap) : les besoins universitaires, la qualité de vie, l'autonomie, le stress et les fonctions exécutives.

Que saurons-nous après l'étude ?

Si la sensibilisation des professionnels (enseignants), l'adaptation de l'environnement, du cadre de travail et de sa présentation ont un impact sur la vie de l'étudiant Aspie, nous pourrons généraliser le dispositif à d'autres écoles du

supérieur, augmenter la réussite universitaire des « Aspie » qui pourront faire valoir leur talent sur le marché du travail.

Le projet est mené par J. Kruck et M. Dell'armi (post-doctorante) (CERPPS) et Féderica Cilia (CRP-CPO, Amiens), avec la participation du consortium « Aspie Friendly.

Projet financé par le Programme Investissements d'Avenir 3 dans le cadre de l'AAP « Nouveaux Coursus à l'Université »

**ANR-17-NCUN-0017
2018-2028**

 **Aspie-Friendly**

